

## RETRAIT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME

A la demande du bénéficiaire

Commune de LA FERTE BERNARD

DP07213225Z0068	
Date de dépôt	06/06/2025
Accepté	tacitement le 06/07/2025
Demandeur	Monsieur CHAMPEAU Sébastien 18 rue de la Bretonnière 72400 CHERRE-AU
Projet	Travaux ou changement de destination sur construction existante Création de 2 logements supplémentaires dans une habitation existante et pose de 3 châssis de toit
Terrain	BV-0024 10 rue du Quatre Septembre 72400 LA FERTE BERNARD

Monsieur,

Vous bénéficiez d'une autorisation d'urbanisme dont vous avez demandé le retrait.

Le retrait par l'administration est possible dans les 3 mois suivant la décision si elle est illégale et à la demande du bénéficiaire<sup>1</sup>.

Votre demande de retrait a été adressée à la mairie en date du 22 août 2025.

En conséquence, les éventuelles taxes d'urbanisme (Taxe d'Aménagement et Redevance d'Archéologie Préventive) générées par cette autorisation n'auront pas à être acquittées. Une copie de ce courrier est transmise aux services de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Ce retrait signifie que votre autorisation est réputée n'avoir jamais existée.

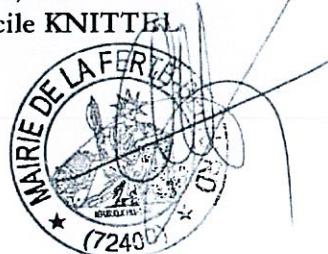
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LA FERTE BERNARD, le 27 août 2025

Pour le Maire, par délégation de fonction  
Arrêté n°20-410 du 5 juin 2020

L'Adjoint

Cécile KNITTEL



<sup>1</sup> L424-5 du code de l'urbanisme